

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2020

PJL DÉLAIS D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES - (N° 3605)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Kamowski

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 3 :

« II *bis*. – Par dérogation à l'article L. 73 du code électoral, pour les... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.